

L'ÉCO

JOURNAL DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

N° 37 / HIVER 2020-2021



Site de compostage partagé - Chamonix Mont-Blanc - Les Bossons

> INTERVIEW <
CHRISTÈLE REBET,
PRÉSIDENTE DU SITOM

DÉCRYPTAGE
Les missions du SITOM
Ils font le SITOM

FAIT MAISON
Fabriquez votre lessive
... et votre hôtel à insectes

Du nouveau au SITOM : une mascotte et une Page Facebook

Le SITOM est heureux de vous présenter Poubi, sa nouvelle mascotte.

Sympathique personnage en forme de sac poubelle, **Poubi** nous accompagne depuis plusieurs semaines sur nos publications, nos événements et même... sur notre nouvelle Page Facebook.

Depuis son arrivée parmi nous, Poubi n'a pas chômé et a même déjà commencé à se mettre au régime en limitant sa production de déchets.

Une manière décalée et ludique de promouvoir les différentes actions de réduction des déchets, l'une des missions prioritaires du SITOM.



Suivez mes aventures sur la nouvelle Page Facebook du SITOM ! En vous abonnant, vous serez au courant de nos différentes actions, animations et autres campagnes de sensibilisation. À très vite !



Sommaire



02 Brèves

04 Interview

Christèle Rebet,
Présidente du SITOM

10 Bonnes astuces

11 Fait maison !

L'ÉCO est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc - 269, rue des Egratz - 74190 Passy
Tél. 04 50 78 10 48

E-mail : contact@sitom.fr

Directeur de la publication : Christèle Rebet

Responsable de la publication :

Isabelle Descamps Coulmy

Réalisation : Yves Perret Médias

Réalisation graphique: www.2c1.fr

Crédits photos : SITOM, sauf mentions.

44 500 exemplaires. Imprimé sur papier

60 % recyclé par l'Imprimerie Montréatin.

Le SITOM remercie les membres du comité de communication pour leur implication.

Vente de composteurs tous les premiers vendredis du mois

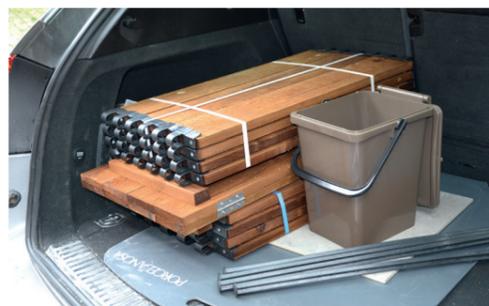
C'est un rendez-vous très apprécié des habitants : tous les premiers vendredis du mois, le SITOM propose la vente de composteurs dans ses locaux de Passy, au 269 rue des Egratz.

Les animateurs se déplacent également sur le territoire à des dates que vous pouvez retrouver sur le site internet : www.sitomvalleesmontblanc.fr

Chaque vente est accompagnée d'une courte formation pratique sur le compostage.

Vous y apprendrez notamment que mettre et ne pas mettre dans votre composteur, où le placer ou encore comment éviter les nuisances.

15 €
le composteur
et son bio-seau
(achetés 55€
par le SITOM)



© Sara BENINCA/SITOM

1. Pensez à réserver votre composteur
2. Règlement par chèque ou en espèces (Merci de venir avec l'appoint)
3. Vente réservée aux habitants du territoire du SITOM sur présentation d'un justificatif
4. Plus d'infos sur www.sitomvalleesmontblanc.fr

Continuité de la collecte et du traitement : merci !

Malgré le contexte de crise sanitaire qui complique notre quotidien depuis plusieurs mois, le circuit de la collecte, du traitement et du tri des déchets a pu être maintenu grâce aux collectivités adhérentes (CC Pays du Mont-Blanc, CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CA Arlysère) et à nos partenaires (Centre de tri Excoffier, Trigénium, SUEZ, TriVallées...).



Le SITOM tient à remercier l'ensemble des intervenants.

Accès déchèteries : qui contacter ?

Vous habitez sur le territoire de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc ?

> Inscrivez-vous sur le site internet de la CCPMB pour l'enregistrement de votre plaque d'immatriculation (formulaire à télécharger).

Pour plus d'informations, contactez le service concerné au 04 50 78 12 10 ou rendez-vous directement dans leurs locaux au 648, rue des Prés Caton - PASSY.

Vous habitez sur le territoire de la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ?

> Contactez le service propreté de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc au 04 50 53 41 94 ou par mail à proprete.secretariat@cc-vallee-dechamonixmb.fr

Vous habitez sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Arlysère ?

> Contactez la CA Arlysère au 04 79 10 48 48 ou par mail à contact@arlysere.fr

Retrouvez les horaires de toutes les déchèteries sur le site internet du SITOM dans la rubrique "Trier vos déchets".

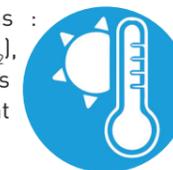


Bureaux de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Usine de Valorisation Énergétique : consultez l'analyse des fumées en continu



Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Il est possible de consulter en continu, sur le site internet du SITOM, les analyses des principales émissions : Monoxyde de Carbone (CO), Dioxyde de Soufre (SO₂), Acide Chlorhydrique (HCL) et Dioxyde d'Azote (NOx). Les données de la station météo installée sur site en juin dernier sont également à disposition.



Pourquoi la poubelle des Recyclables fait-elle un voyage à l'Usine de Valorisation Énergétique de Passy avant d'être acheminée au centre de tri Excoffier ?

Les collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Recyclables et leur dépôt au quai de transfert à Passy. Les Recyclables y sont alors compactés dans des caissons de 30m³ pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le-Pelloux, à environ 70 kilomètres de Passy.



Doit-on laisser le bouchon sur une bouteille en plastique avant de la mettre au tri ?

OUI ✓ Depuis quelques années les bouchons sont devenus recyclables. Ils doivent donc être laissés sur les bouteilles.



Doit-on écraser les bouteilles en plastique avant de les mettre au tri ?

Vous pouvez les trier telles quelles ou aplaties dans le sens de la longueur. Les étiquettes seront ainsi plus faciles à retirer lors du recyclage des bouteilles.

En cas de doute, doit-on mettre son déchet dans le conteneur des Recyclables ou dans celui des Ordures Ménagères ?

Tout d'abord, si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'équipe du SITOM par téléphone ou par mail. Si la situation ne le permet pas, mieux vaut déposer votre déchet dans la poubelle des Ordures Ménagères.

Si vous jetez un déchet destiné à la poubelle des Ordures Ménagères dans les Recyclables, celui-ci sera collecté, puis compacté, acheminé jusqu'au centre de tri, trié et enfin... ramené à Passy pour y être incinéré.

En 2019, 750 tonnes d'erreurs de tri ont occasionné 6 200 km de trajets inutiles et 44 300 € de surcoût.

« AVANCER EN CONCERTATION AVEC LES COMMUNES »

Christèle Rebet a été élue Présidente du SITOM des Vallées du Mont-Blanc le 25 août 2020. Elle succède à Philippe Drevon.



© Sara BENINCA/SITOM

« CHRISTÈLE REBET, POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Je suis originaire d'un petit village de 500 habitants en Saône et Loire et je vis au pied du Mont-Blanc depuis une vingtaine d'années. J'ai vécu au Fayet, puis à Domancy et aujourd'hui à Passy en milieu de côteau.

J'ai toujours adoré la montagne. Ma profession, vétérinaire, m'a permis de côtoyer des clientèles très différentes mais qui avaient toutes ce territoire en commun.

Mon engagement politique a commencé en 2014 lorsque j'ai été sollicitée par Anne-Marie Berlioux pour être sur sa liste municipale à Passy. Je suis devenue élue municipale à ses côtés puis élue communautaire suite à sa démission.

Je suis aujourd'hui 1^{re} adjointe au maire de Passy, déléguée développement durable et ressources naturelles et conseillère communautaire parallèlement à ma fonction de Présidente du SITOM.

« La question environnementale me tient à cœur. J'ai souhaité m'impliquer pour mon territoire. J'ai conscience que c'est un poste exposé mais l'enjeu en vaut la chandelle. »

COMMENT ET POURQUOI EN ÊTES-VOUS ARRIVÉE À BRIGUER LA PRÉSIDENTE DU SITOM DES VALLÉES DU MONT-BLANC ?

La question environnementale me tient à cœur et la gestion des déchets en est une composante importante. J'ai longtemps habité à 100 mètres de l'Usine de Valorisation Énergétique de Passy. De nature curieuse, je m'y suis intéressée de plus près, ce qui m'a fait me poser de nombreuses questions.

J'ai notamment fait partie du Jury de Nez, qui existe aujourd'hui encore et propose à des habitants riverains de la zone industrielle de signaler les odeurs afin de limiter les nuisances en la matière.

Sur la question des déchets, j'ai fait un travail personnel qui est de dire : si on ne veut plus d'incinérateur, pourquoi pas, néanmoins avant cela, il faut que chacun réduise sa production de déchets. Je m'y suis mise de mon côté et j'ai pu constater que dans mon quotidien de femme active, tout n'était pas si simple. Cela demande beaucoup de discipline.

J'ai enfin toujours été active pour l'environnement. Par le biais d'une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), j'ai un temps intégré le réseau Air74. Je n'en fais plus partie mais cela m'a permis de créer des liens. C'est un atout pour établir le dialogue aujourd'hui.

En ce qui concerne la présidence du SITOM, j'ai souhaité m'impliquer pour mon territoire. J'ai conscience que c'est un poste exposé mais l'enjeu en vaut la chandelle.

« Nous devons considérer nos déchets autrement. Ce sont autant de matières premières, de nouveaux objets et d'énergies en devenir. »

DANS QUEL ESPRIT SOUHAITEZ-VOUS PRÉSIDER ?

Avant toute chose, je ne souhaite pas décider seule mais avancer en concertation avec les 20 communes et l'ensemble des acteurs de notre territoire. Une de mes priorités est de rétablir le dialogue et la concertation avec les habitants, les élus, les associations. Il est important d'apporter des réponses tout en restant dans le respect les uns des autres. Le « travailler ensemble » est primordial à mes yeux.

La transparence est également un point qui me tient à cœur. J'aimerais parvenir à ce que les populations soient convaincues que ce que nous faisons ici, au SITOM, est transparent. Il y a encore trop souvent une impression d'opacité par rapport à nos différentes actions. Elle est trompeuse car nous n'avons rien à cacher, bien au contraire.

Pour parvenir à recréer de la confiance, il faut anticiper sur les points compliqués. Gagner à nouveau la confiance des élus locaux. Cela passe par davantage d'échanges avec eux. De même, nous allons recevoir les associations, sans attendre qu'elles ne provoquent les rencontres du fait de leur mécontentement.

QUELLE EST VOTRE POSITION CONCERNANT L'INCINÉRATEUR ?

L'incinération a été une avancée importante dans le traitement des déchets. Aujourd'hui 50 % des déchets en France sont encore enfouis.

L'incinérateur de Passy bénéficie d'une surveillance en tant que site classé et il respecte les normes des mesures définies par l'arrêté préfectoral. Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de faire évoluer notre manière de traiter nos déchets.

L'enjeu aujourd'hui est bien de modifier la gestion de nos déchets sans que cela ne représente un coût trop fort, un poids trop important pour les populations.



Les locaux du SITOM

© LE STUDIO

N'oublions jamais que nous sommes un service public.

Pour un projet comme celui-ci, il est important d'avoir l'adhésion d'une majorité de personnes. À ce jour tous les habitants ne sont pas impliqués au même niveau et il y a encore une partie de la population qui se sent peu ou pas concernée.

Il y a encore 41 000 tonnes de déchets incinérés chaque année en provenance des 20 communes composant le SITOM. Si nous fermons, que vont devenir ces 41 000 tonnes ? Des études ont démontré que fermer aujourd'hui nécessiterait d'avoir 1500 camions supplémentaires sur nos routes pour transporter les ordures résiduelles, qui, quels que soient nos progrès en matière de réduction des déchets, ne disparaîtront pas totalement. Du point de vue de la responsabilité, nous ne pouvons pas nous contenter de « déplacer » le problème des déchets.

L'AVENIR DE L'INCINÉRATEUR IMPLIQUE DE REPENSER TOTALEMENT LE CIRCUIT ET PLUS LARGEMENT LA QUESTION DES DÉCHETS.

Cela implique effectivement un changement profond dans nos manières de fonctionner, de penser, de considérer le déchet. Nous devons plus que jamais continuer à travailler à la réduction des déchets, l'une des missions prioritaires du SITOM. Cela passe par toujours plus d'effort et de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire notamment. Il y a aussi la question de la réduction des emballages, même si sur ce point une grosse partie dépend de la politique nationale. Il nous faut également améliorer le tri, un point sur lequel l'extension des consignes de tri va nous aider.

Globalement, nous devons considérer nos déchets autrement. Ce sont autant de matières premières, de nouveaux objets, d'énergies en devenir. Chacun doit se sentir responsable de sa production de déchets. Un déchet, quel qu'il soit, ne doit pas être oublié une fois qu'il est jeté. »

LES MISSIONS DU SITOM

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Collecte, transfert & valorisation du VERRE

La collecte du verre est une compétence du SITOM qui l'a confiée à un prestataire privé, la société TRIGENIUM.

Une fois collecté, le verre transite par la plateforme située sur le site de l'Usine de Valorisation Énergétique avant de rejoindre les centres de valorisation.



Transport, tri & valorisation des RECYCLABLES

Au quai de transfert du SITOM, les Recyclables sont compactés en caissons, puis transportés au centre de tri à Villy-le-Pelloux (74).

Les matières triées sont ensuite dirigées vers les filières de recyclage adaptées.



Incinération des ORDURES MÉNAGÈRES

La gestion de l'Usine de Valorisation Énergétique a été confiée à un prestataire privé, la SET Mont-Blanc, filiale de Suez, par Délégation de Service Public.



Suivi de la décharge de La Frasse

Entretien du site.

Gestion de ses eaux résiduaires.



INFORMATION & SENSIBILISATION

Animations scolaires

Des animations gratuites sur le thème des déchets sont proposées aux écoles élémentaires des 20 communes du territoire.



Les élèves sont sensibilisés à la gestion et à la réduction des déchets ainsi qu'à la préservation de nos ressources.

Communication auprès des habitants & des partenaires

Consignes de tri : habitants, nouveaux arrivants, vacanciers ...



Porte à Porte auprès des particuliers



Journées Portes Ouvertes



Publications : Journal L'Eco Site Internet Facebook



Le saviez-vous ?

Le SITOM se charge de la collecte de certains déchets spécifiques.

Textiles



Stylos



Retrouvez les points de collecte sur : www.sitomvalleesmontblanc.fr

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Accompagnement des acteurs du territoire

Professionnels et Collectivités

Gros producteurs de déchets



Organisateurs d'événements :

- Prêt d'éco-verres / écolectos
- Formation des bénévoles



Commerçants :

aide à la réduction des emballages



Compostage

Individuel



Partagé



Vente de composteur à prix subventionné



Accompagnement des particuliers

Ateliers

ZÉRO Déchet



Sac à vrac



Couches lavables



ILS FONT LE SITOM

LES ÉLUS du Comité Syndical



Christèle Rebet
Présidente
1^{re} adjointe au Maire
de Passy



Stéphane Allard
1^{er} Vice-Président
Maire de Demi-Quartier



Marie Noëlle Fleury
2^e Vice-Présidente
Conseillère déléguée
Mairie de Chamonix

41 élus

représentant les Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération membres

CC Pays du Mont Blanc

Stéphane Allard, Sandrine Lombard-Donnet, Sylvaine Paget, Fabienne Pederiva, Annick Socquet-Clerc, **Solange Spinelli**, François Barbier, Pierre Bessy, Rémi Boutrois, Gilles Buisson, Fabrice Deverly, Jean Fontaine, Yann Jaccaz, **Jean-Luc Mattel**, Lionel Mella, **Fabrice Peltier**, **Christèle Rebet**, Serge Revenaz, Maurice Sadzot, Michel Stropiano, Jacques Zirnhelt.

CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc

André Compagnon, **Patrick Devouassoux**, **Marie Noëlle Fleury**, Xavier Paquet, William Peacocke, Yves Perol, Daniel Rodrigues, **Hervé Villard**.

CA Arlysère - Val d'Arly

Laurence Ancenay, Ghislaine Joly, Magdalène Socquet-Juglard, Françoise Viguet-Carrin, Frédéric Burnier-Framboret, Lionel Direz, **Christian Excoffon**, Nicolas Gerfaud-Valentin, Jérémie Mongellaz, François Pellissier, Frédéric Rey, Gérard Wicker.

Les élus indiqués en gras composent le Bureau exécutif du SITOM

LES AGENTS permanents



De gauche à droite : **Charlotte**, animatrice - **Isabelle**, Directrice - **Justine**, animatrice - **Béranger**, animateur - **Valérie**, secrétaire comptable - **Laetitia**, animatrice - **Charline**, animatrice.

Charlotte et Laetitia, nouvelles animatrices

Le SITOM a dernièrement accueilli deux nouvelles animatrices.

Charlotte, 28 ans, est maître composteur. Sa mission principale au sein du SITOM est le développement du compostage collectif. Passionnée de montagne, cette jeune ingénieure est installée depuis 2 ans en Haute-Savoie et a intégré le SITOM en février 2019.

À ses côtés, **Laetitia**, 33 ans, a rejoint l'équipe en mars 2020. Un nouveau départ qui lui permet de concilier ses compétences en communication et en encadrement jeunesse. Laetitia intervient notamment dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

LE SITOM EN CHIFFRES

61 904

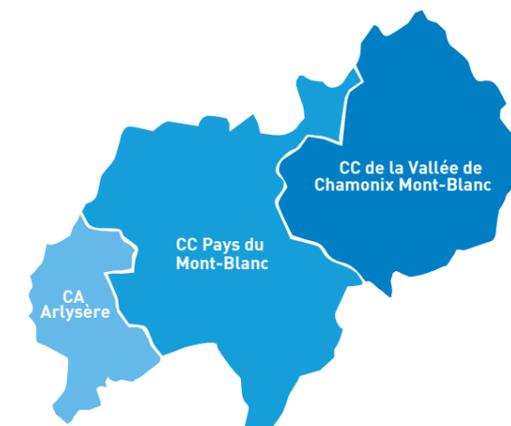
habitants

permanents sur le territoire du SITOM* et jusque 200 000 en période touristique

**Donnée 2019*

3

collectivités
adhérentes
au SITOM

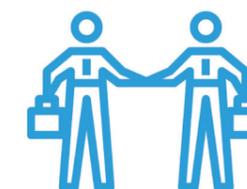


20

communes
sur le territoire
du SITOM

7

collaborateurs
permanents au sein du SITOM



©www.flat.com.fr

41 élus

membres du Comité syndical
du SITOM

1400

personnes
présentes aux animations
grand public en 2019

282

tonnes
d'ordures ménagères
évitées en 2019 grâce
au compostage individuel

113

sites
de compostage partagé

**Donnée octobre 2020*

6

commissions spécialisées
au sein du SITOM :

comité consultatif, comité communication, commission contrôle financier, comité de suivi DSP (Délégation de Service Public), commission consultative des services publics locaux, comité de suivi de site.

147

classes de primaire
sensibilisées à la réduction des déchets
dans 29 écoles du territoire du SITOM

** Année scolaire 2018/2019*

BONNES ASTUCES

Ateliers Zéro Déchet au SITOM

Le SITOM vous propose des ateliers "Zéro Déchet" sur des thèmes variés. Ces ateliers gratuits et sur inscription ont lieu dans nos locaux à Passy.

Lors de précédentes sessions, les participants y ont par exemple appris à fabriquer des produits ménagers comme de la lessive ou de la pâte à récurer.

Ce temps d'animation est aussi l'occasion pour échanger avec l'équipe du SITOM sur la réduction et le tri de nos déchets au quotidien.

> **Dates sur notre site www.sitomvalleesmontblanc.fr**

> **Contact : justine@sitom.fr**

> **Tél. : 04 50 78 10 48**



Green Wolf : une seconde vie pour les équipements outdoor



Green Wolf est un atelier français basé à Servoz (74) où l'on répare les vêtements et accessoires outdoor. Un moyen de ne pas jeter et racheter trop vite en cas d'accrocs ou de problèmes techniques du type fermeture éclair défilante.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'entreprise par téléphone ou passer directement à l'atelier du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h15.

> **Greenwolf - 90, rue du Bouchet, 74310 Servoz - Tél. 06 07 04 38 88**

GEEV, l'appli anti-gaspi

Première application de dons entre particuliers, GEEV permet de donner et de récupérer gratuitement des objets ou de la nourriture.

Le principe est simple :

Le particulier qui souhaite donner, poste une annonce visible des utilisateurs proches de chez lui. Ces derniers n'ont alors qu'à se manifester s'ils sont intéressés.



> **GEEV, téléchargeable gratuitement sur Android ou Apple Store.**



Cuisez durable avec Etiquettable

« Etiquettable » est une application collaborative de cuisine durable. Elle propose recettes, infos et bons plans sur les produits de saison ou les restaurants engagés non loin de chez vous.

Au menu également : trucs et astuces pour cuisiner de manière plus responsable, éviter le gaspillage, privilégier les circuits courts et limiter ainsi les gaz à effet de serre.

> **Etiquettable, téléchargeable gratuitement sur Android ou Apple Store.**



Consommation : passez au vrac !

Vous souhaitez réduire vos emballages lors de vos courses ?

Pour vous aider à changer vos habitudes, le SITOM met gratuitement à votre disposition des sacs à vrac réutilisables.

> **Rendez-vous dans nos locaux au 269, route des Egratz à Passy (74) pour récupérer vos sacs (un grand et un petit).**

FAIT MAISON !

INGRÉDIENTS

- 1,5 litre d'eau chaude
- 30 grammes de savon de Marseille en paillettes
- 1 cuillère à soupe de bicarbonate de soude
- En option : 15 gouttes d'huiles essentielles de lavande

MATÉRIEL

- 1 récipient de type saladier
- 1 bidon vide de 1,5 litres
- 1 entonnoir
- 1 mixeur



Entretien

Fabriquez votre lessive

- 1 Versez l'eau chaude et le savon de Marseille râpé dans votre récipient.
- 2 Dès que le savon de Marseille a totalement fondu, ajoutez une cuillère à soupe de bicarbonate de soude et mixez pendant 1 à 2 minutes.
- 3 Si vous le souhaitez, ajoutez 15 gouttes d'huiles essentielles de lavande.
- 4 Transvasez le mélange dans votre bidon à l'aide d'un entonnoir.

Bravo !

Vous venez à la fois de préserver l'environnement et de réaliser des économies. La lessive faite maison n'utilise que des produits sains et coûte entre 1 et 1,50 euro le litre contre jusque 10 euros en magasin.



Bricolage

Hôtel à insectes en boîtes de conserve

MATÉRIEL

- Boîtes de conserve (de 3 à 7 suivant la taille souhaitée)
- Corde

- 1 Remplissez les boîtes de conserve avec les matériaux proposés ci-contre.
- 2 Attachez-les au moyen d'une ficelle.
- 3 Suspendez les à votre grillage, portail, barrière...

Pommes de pins et branchages pour les coccinelles, les chrysopes ou encore les carabes.

Feuilles mortes et écorces pour les anthocoris (insectes ayant pour proies les pucerons).



Tiges à moëlle pour les guêpes et les abeilles

Vous pouvez également y mettre : des tiges de bois verticales pour les papillons, des tuiles cassées et empilées pour nombre d'araignées, des tiges creuses en tous genres pour les osmies (abeilles solitaires).

OÙ JETER VOS MASQUES À USAGE UNIQUE ?



Les masques à usage unique doivent être **jetés dans les Ordures Ménagères** et non avec les Recyclables.

OPTEZ POUR UN MASQUE EN TISSU !

Le SITOM vous recommande de privilégier l'utilisation de masques en tissu réutilisables, moins polluants que les masques à usage unique.

Les masques en tissus vendus dans le commerce ou "faits maison" doivent être **lavés en machine à 60°C avec de la lessive**. Pour se débarrasser du virus, le micro-ondes ou le congélateur ne sont pas recommandés. Faire bouillir les masques risque de les dégrader.

Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, les masques en tissus **doivent être jetés avec les Ordures Ménagères**, tout comme les masques réutilisables.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Jeter un masque sur la voie publique, au même titre que jeter un mégot de cigarette ou tout type d'ordure au sol, peut être sanctionné d'une **amende de 135 €**.

→ NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS →